

Q.—Combien de temps ont-ils à vous donner pour devenir ouvriers ? R.—Trois ans.

Q.—A quel âge prenez-vous ces garçons pour les faire travailler ? R.—Nous les prenons à l'âge de quatorze à dix-huit ans.

Q.—Ainsi vous n'avez point par ici d'ouvriers de quatorze ans ? R.—Non ; mais nous en avons de vingt ans.

Q.—Est-ce que les hommes et les femmes travaillent dans le même atelier ? R.—Notre usine a 75 pieds de long sur 40 de large. Une extrémité est exclusivement réservée aux filles et l'autre aux hommes et aux garçons.

Q.—Vos lieux d'aisance sont-ils séparés pour les garçons et pour les filles ?

R.—Je ne suis pas le propriétaire de la construction dans laquelle est mon usine ; et lorsque je m'y installai, j'eus à y faire moi-même des lieux d'aisance. Il y en a un à l'étage supérieur, dont les hommes et les filles se servent également. Il y a certaines heures de la journée où les hommes s'y rendent, et d'autres réservées pour les filles.

Q.—Ainsi, il n'y a qu'un de ces lieux à l'étage supérieur pour tous les employés de l'atelier ? R.—Oui, il n'y en a qu'un, bien qu'ils s'en trouvent un second à l'étage inférieur, à la cave ; mais comme mon frère, qui fait le commerce des liqueurs en gros, est à cet étage et comme j'ai surpris des garçons qui prenaient un coup en montant ou en descendant, j'ai été obligé de clouer la porte qui y donnait accès ; j'avais une autre raison pour en agir ainsi, c'était dans un but de propreté, parce qu'ils n'avaient pas grand soin de ces lieux.

Q.—Avez-vous bien des cigares mal faits ? R.—Non ; pas un grand nombre. (Montrant un de ces cigares mal faits,) voilà un cigare de la Havane qui est mal fait ; pourtant il a été fait par un bon cigarier, par un ouvrier capable.

Q.—Quand les cigares sont mal finis, sont-ils payés à l'homme ou à la femme qui les a faits ? R.—Oui, nous ne déduisons jamais, je suis moi-même un fumeur forcené et généralement je fume tous ces cigares.

Q.—Où est votre salle à mettre en boîtes ? R.—Je n'ai pas de très grande salle pour la mise en boîtes. Cette salle est dans l'usine même, je suis moi-même metteur en boîtes, et j'ai une demoiselle à qui j'enseigne cet ouvrage. Je lui montrai moi-même ce qu'elle sait, et elle gagnait \$5 par semaine, quand elle me quitta soudainement ; à présent j'ai le fils de mon associé qui apprend à mettre les cigares en boîtes, ainsi qu'une demoiselle. Elle gagne \$2 par semaine, et lui \$5. La jeune fille n'a été à ce travail que trois ou quatre mois ; elle ne peut pas encore faire les paquets ; elle ne fait que mettre en boîtes.

Q.—Y a-t-il dans vos ateliers des employés mis à l'amende pour quelque faute ? R.—Quelque fois j'ai menacé de frapper d'une amende ceux qui ne faisaient pas bien leur besogne. Quand la tâche n'était pas bien pénible, j'ai pu dire : "Je vous garderai ici jusqu'à ce que vous ayez fini votre travail."

Q.—Avez-vous quelque cachot où vous enfermez vos ouvriers ? R.—Non, monsieur.

Q.—Etes-vous obligé de les fouiller avant qu'ils quittent l'atelier ? R.—Non. En été, je leur donne des vacances le samedi, dans l'après-midi.

Q.—Leur payez-vous cette après-midi ? R.—Oui.

Q.—Comment vont les affaires à présent ? R.—Ce mois-ci a toujours été considéré comme celui où les affaires se ralentissaient.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien de cigares un bon ouvrier peut-il faire en une semaine de soixante heures ? R.—Il pourrait être ouvrier capable et néanmoins ne pas être expéditif.

Q.—Mais combien de cigares un ouvrier capable et actif peut-il faire pendant ce temps ? R.—Quinze cents, au taux de 250 par jour. J'ai connu des ouvriers qui faisaient jusqu'à 400 cigares en un jour.